

ATELIER

Le pilotage du projet d'école dans le cadre du projet de réseau. Formation Directeurs REP 18.11.2016 Collège Rouget de Lisle

Introduction

Présentation et contenu de l'atelier en référence à :

- Trois compétences du référentiel du directeur d'école (cf Diaporama).
- Validation et mise en œuvre du projet d'école et du projet de réseau.
- Relais dans l'école des décisions prises en COPIL et dans les instances du réseau.
- Partenariat.
- Axes à privilégier pour le pilotage.

Tour de table (présentation)

Axes de dialogue

- Le référentiel de compétences du directeur d'école (Diapo 2)
- Rappel du rôle du directeur dans la mise en œuvre du projet d'école et du projet de réseau.

Points d'appui

- Le contexte/l'actualité du directeur d'école : validation du projet d'école et du projet de réseau en conseil d'école, validation également dans le TBE puis validation de l'IEN.
- L'étape importante pour le directeur est d'impulser une dynamique pour permettre à l'équipe de développer les axes des projets et la mise en œuvre des fiches action.
- Le conseil Ecole – Collège instance inter-degré, lieu de définition et de mise en cohérence des actions pour la réussite de scolarisation de tous les élèves.

Quels sont les partenaires avec lesquels vous assurez le relais à l'interface du projet d'école et du projet de réseau ? (Diapo 5)

- Le coordonnateur du réseau qui est à la fois un collègue et un partenaire facilitant les relations, relayant et impulsant certaines actions, permettant de faire circuler les informations.
- Les parents.
- Les représentants de la ville – de la commune.
- Le RPS : point régulier sur le travail avec les personnels (ATSEM ...)
- Les membres du GEL, du PER et/ou du PEL pour permettre de mettre en cohérence les actions sur temps scolaires et hors temps scolaire de la journée de l'enfant.

Quels sont les lieux et moments d'échange, institutionnels ou autres ? (Diapo 5)

- Conseil école-collège :
 - Composé avec parité entre le nombre de personnes du premier et du second degré.
 - Piloté par IEN, le Principal du collège et l'IA-IPR.
 - Dont les membres sont désignés en tant que CPC – CPE – Directeurs d'école et de SEGPA – Professeurs référents de niveau (6° - 5° - 4° - 3°) – Professeurs d'école – Infirmière – Assistante Sociale ...
- Conseil Cycle 3 : les enseignants de cycle 3.
- LAPE (Lieu d'Accueil Parents – Enfants).
- Réunions du groupe absentéisme.
- Rencontres instituées dans le cadre du CESC.
- Réunions au CMS (Centre Médico-Social).
- Rencontres avec les assistantes sociales
- Echanges avec les partenaires habituels des écoles et du collège.
- Les rencontres informelles avec des partenaires (repas ...).

Quel type de fonctionnement et de relations existent-ils lors de ces échanges (+ Value et/ou freins pour le pilotage) ? (Diapo 7)

- Relation avec le collège : quelle définition, quel fonctionnement ?
- Rôle essentiel du coordonnateur dans le fonctionnement du réseau et la mise en œuvre des projets.
- Référence au QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) pour la politique éducative et le tissage attendu des relations avec tous les partenaires du territoire.
- Définition d'actions communes avec les associations de quartier, les structures comme le LAPE (par exemple pour l'accueil du Tout – Petit en début d'année).
- Impulsion et leviers donnés par les lieux de rencontres de parents et le travail sur la parentalité.
- Difficultés de la gestion des moments de transition et de répartition des élèves dans les différentes activités hors temps scolaire.

Schéma récapitulatif

**Quels axes privilégier pour que le pilotage/relais fonctionne ?
Les incontournables ? Les points de vigilances ? (Diapo 8)**

- Nécessaire transparence et circulation de l'information.
- Connaissance des sphères d'intervention de chacun des acteurs.
- Directeurs de REP déchargés à 100%
- Engagement et implication de chacun.
- Travail d'équipe.
- Organisation de rencontres entre les enseignants des différentes écoles et du collège.
- Analyse de la situation et définition d'étapes afin de mettre en œuvre les décisions prises.
- Evaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place.
- Gestion de l'absentéisme.
- Définition d'objectifs pédagogiques et éducatifs communs.
- Définition d'outils pour une efficacité de fonctionnement (agenda commun, CR, échéancier...).
- Communication annuelle des axes du projet d'école et de réseau au premier conseil d'école pour les nouveaux parents élus et validation.

**Le directeur à l'interface du projet d'école et du projet de réseau
Quels axes privilégier pour le pilotage. (Diapo 9)**

- Organisation d'Assises regroupant les différents acteurs du réseau (1^{er} et Second degré).
- Mise en place de commissions de travail inter degré.
- Quatre verbes à privilégier : informer, réfléchir, co-construire et évaluer
- Instauration d'une logique de collaboration active : se respecter, travailler ensemble avec cohérence, dans la continuité du travail déjà défini.

+ (Diapo 10 – 11 - 12)